

Ville de Castillon-la-Bataille Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 8 janvier 2024

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 20 | ABSENTS EXCUSÉS 03 | VOTANTS 23

OBJET : N° L-24-01/01-05/AG AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT —

BONIFICATION DES AIDES ANAH A L'AMELIORATION ENERGETIQUE 26 RUE DU 8

MAI 1945

L'an deux mil vingt-quatre, le huit janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 03 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Christine JOUANNO, Jean-François LAMOTHE, Sylvie LAFAGE, Josette MASSARIN, Hicham TARZA, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORIAC, Séverine DECROCK, Gérard FERAUDET, Patricia COURANJOU.

<u>Etaient absents excusés</u>: Fernand ESCALIER donne procuration à Christine JOUANNO, Sophie SEIGUE donne procuration à Josiane ROCHE, Jean-Luc BELLEINGUER donne procuration à Patricia COURANJOU.

Le scrutin a eu lieu, Florence JOST a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 avril 2022, validant la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain et opération de restauration immobilière de Castillon-la-Bataille (OPAH-RU ORI) ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 juillet 2022, validant le règlement d'intervention des aides communales en faveur de l'habitat privé mises en œuvre dans le cadre de l'OPAH-RU ORI de Castillon-la-Bataille,

Vu le projet d'amélioration de l'habitat sis 26 rue du 8 mai 1945 à Castillon-la-Bataille, réalisé par la propriétaire occupante, Mme Estelle CHRISTOL;

Vu la notification d'attribution de subvention Anah en comité local d'amélioration de l'habitat (CLAH) en date du 30 novembre 2023 ;

Considérant que dans le cadre de ses travaux d'amélioration énergétique, la propriétaire procède à l'installation de menuiseries bois participant à la valorisation patrimoniale et architecturale de Castillon-la-Bataille;

PAGE 1



Ville de Castillon-la-Bataille Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 8 janvier 2024

Considérant que le projet de rénovation de l'immeuble, dont le coût s'élève à 16 180,77TTC, peut répondre aux aides suivantes :

- Bonification des aides ANAH PO amélioration énergétique pour un montant forfaitaire de 500€ :
- Valorisation patrimoniale et architecturale, d'un montant forfaitaire de 1 500€;

Il est précisé que, conformément au règlement d'intervention, le bénéficiaire devra faire une demande de versement de subvention auprès de la commune, une fois les travaux terminés et les factures acquittées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une aide forfaitaire globale d'un montant 2 000€ au titre de la bonification des aides ANAH PO amélioration énergétique et de l'aide à la « valorisation patrimoniale et architecturale » à Mme Estelle CHRISTOL pour les travaux réalisés pour l'immeuble sis 26 rue du 8 mai 1945 à Castillon-la-Bataille (33);

AUTORISE M. le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération:

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission En Sous-préfecture le Et de sa publication le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le 8 janvier 2024 Le Maire,

Jacques BREILLAT